

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

Belloy - Biermont - Cuvilly - Hainvillers - Lataule - Mortemer - Orvillers-Sorel

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du 25 septembre 2018 à 18h30

Le Mardi 25 septembre 2018 à 18h30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est déroulé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert VECTEN.

Etaient Présents : MM : VECTEN Hubert, DELAITRE Patricia, FLON Yves, GOSSET Jérôme, LIENARD Vanessa, MAHET René, MANSARD Francis, SAGET Marie-Jo, SOCHARD Nicolas et WATEAUX Judicaël.

Etaient Absents : CORMIER Francis avec pouvoir donné à GOSSET Jérôme, HAINCELLIN Ghislaine, OURSEL Emile et PICHONNAT Elisabeth.

Secrétaire de Séance : Madame DELAITRE Patricia

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2018**

Le compte-rendu de la séance du 05 juin 2018 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

1- DÉLIBÉRATION 2018-012 - Participation des Communes - Budget 2019 - Effectifs 2018/2019

M. le Président expose le tableau des effectifs 2018-2019 ainsi que le montant de la participation de chaque commune pour le budget 2019.

Vu l'article L212-8 du code de l'éducation ;

Vu les effectifs de la rentrée scolaire 2018/2019 composés de quatre élèves domiciliés à l'extérieur du Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire ;

Considérant qu'aucun accord sur la participation des communes extérieures n'a été signé entre les communes de résidence et la commune d'accueil jusqu'à présent ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide qu'aucune participation financière ne sera demandée aux communes de résidence des quatre élèves domiciliés à l'extérieur du Syndicat Intercommunal de regroupement scolaire.
- Décide de répartir la prise en charge des quatre élèves extérieurs selon les modalités suivantes :
 - Commune de Cuvilly : prise en charge d'un élève extérieur inscrit en septembre 2018, soit 1100€.
 - Communes de Belloy, Biermont, Hainvillers, Lataule, Mortemer et Orvillers-Sorel : prise en charge de trois élèves extérieurs inscrits les années précédentes, soit 550€ par commune.
- Approuve le tableau sur la participation des communes 2019 figurant en annexe 1.

SIRS 2018/2019 - 174 élèves - Participation des communes - Budget 2019 - 1100€ par élève									
	BELLOY	BIERMONT	HAINVILLERS	CUVILLY	LATAULE	MORTEMER	ORVILLERS SOREL	EXTERIEURS	TOTAL
TPS	0	1	1	6	0	0	3	0	11
PS	0	2	0	6	1	3	3	0	15
MS	0	2	1	7	2	5	7	0	24
GS	0	4	0	8	0	2	7	0	21
CP	2	2	1	8	2	3	5	1	24
CE1	0	1	0	3	2	1	5	1	13
CE2	0	1	0	9	4	4	2	0	20
CM1	0	5	1	10	0	2	5	0	23
CM2	0	0	1	10	1	2	7	2	23
TOTAL	2	18	5	67	12	22	44	4	174
Participation en €	2200	19800	5500	73700	13200	24200	48400	4400	191400
Prise en charge extérieurs	550	550	550	1100	550	550	550		
Participation 2019 en €*	2750	20350	6050	74800	13750	24750	48950		191400
Au Trimestre	687.5	5087.5	1512.5	18700	3437.5	6187.5	12237.5		47850

* suivant la délibération 2018-012 sur la prise en charge des extérieurs.

2- DÉLIBÉRATION 2018-013 - Tarif Cantine / Accueil Périscolaire :

M. le Président présente la demande en date du 13 septembre 2018 de la responsable cantine/accueil périscolaire sur le tarif accueil périscolaire à la demi-heure, inchangé depuis 11 ans :

Face à l'augmentation des effectifs, il est de plus en plus compliqué de gérer la tarification à la demi-heure de l'accueil périscolaire du soir, par conséquent, la responsable cantine/accueil périscolaire propose un tarif de 2€ de l'heure entraînant la suppression du tarif à la demi-heure.

Vu la demande de la responsable cantine/accueil périscolaire en date du 13 septembre 2018 sur le tarif accueil périscolaire à la demi-heure ;

Considérant que face à l'augmentation des effectifs, la gestion du tarif accueil périscolaire à la demi-heure se révèle complexe ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Supprimer le tarif à la demi-heure pour l'accueil périscolaire
- Fixer les tarifs Cantine / accueil périscolaire comme suit à compter du 01 octobre 2018 :

Tarifs Cantine / accueil périscolaire à compter du 01 octobre 2018 :	
Cantine :	Accueil Périscolaire :
4€50	Matin : 2€50 - Tarif unique
	Soir : 2€00 de l'heure

3- DÉLIBÉRATION 2018-014 - Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'équipement en vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) et ordinateurs portables de deux classes élémentaires sur ORVILLERS-SOREL

Monsieur le Président rappelle que l'équipement en VPI dans les écoles se fait progressivement et que l'acquisition de deux nouveaux vidéoprojecteurs Interactifs ainsi que de deux ordinateurs portables est prévue en 2019 pour un montant estimé de 5 750€ HT.

Il propose au Conseil Syndical de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le montant de l'opération de 5 750€ HT ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux le plus élevé possible ;
- **PREND** l'engagement d'équiper l'école élémentaire d'Orvillers-Sorel en VPI et ordinateurs portables si la subvention sollicitée est accordée ;
- **PREND** l'engagement de valider et affecter la subvention à ces équipements ;
- **AUTORISE** le Président à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4 - Personnel Restauration scolaire :

Aucune modification sur le fonctionnement et l'organisation n'a été apportée.

Informations et questions diverses :

- ❖ M. le Président expose aux membres du Conseil Syndical la demande de Mme SOCHARD relative à une réduction des tarifs cantine et accueil périscolaire pour les enfants du personnel SIRS.
Mme SAGET Marie-Jo propose une réflexion sur ce qui est possible de faire pour le personnel.
M. le Président et M. MAHET René soulignent que le poste a été accepté en toute connaissance de cause.
Le Conseil Syndical décide que le personnel du SIRS ne bénéficiera pas de réduction sur les tarifs cantine et accueil périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Président du Conseil Syndical lève la séance à 19h33.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil syndical du 25 septembre 2018 a comporté trois délibérations :

Participation des Communes - Budget 2019 - Effectifs 2018/2019	Délibération 2018/012
Tarif cantine / accueil périscolaire	Délibération 2018/013
Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'équipement en vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) et ordinateurs portables	Délibération 2018/014

VECTEN Hubert	C.R approuvé	MAHET René	C.R approuvé
CORMIER Francis	Pouvoir/M. GOSSET	MANSARD Francis	C.R approuvé
DELAITRE Patricia	C.R approuvé	OURSEL Emile	
FLON Yves	C.R approuvé	PICHONNAT Elisabeth	
GOSSET Jérôme		SAGET Marie-Jo	C.R approuvé
HAINCELLIN Ghislaine		SOCHARD Nicolas	
LIENARD Vanessa	C.R approuvé	WATEAUX Judicaël	C.R approuvé